



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mai à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. GINET Gérard, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13  
Date de la convocation : 30 avril 2019  
Date d'affichage du compte-rendu : 13 mai 2019

**Présents :** GINET Gérard – **Maire**, GUERIAUD Didier, FROIDEVEAUX Roger, HOLTZ Hubert, MURA Anne-Maud – **Adjoint** BERNARDIN Jean-Pierre, BESANCON Chantal, DAVID Alain, GAUTROT Delphine, LENZI Mireille, MOULLET Jean-Michel, RIGOLET Julia, VALLIER Guillaume – **Conseillers**

**Absent excusés :** M.COUTROT Gérard, GUERILLOT Michelle

**Absent :**

**Donne procuration :** COUTROT Gérard à Mme LENZI Mireille

Mme MURA Anne-Maud est élue secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit et fait lecture de l'ordre du jour :

- Présentation des projets
- Demande de subventions
- Questions diverses
- Informations diverses

### **Demande de Subvention pour l'Aménagement de la Rue Mont Roland**

Monsieur BERNARDIN présente le nouveau projet d'aménagement de la Rue du Mont Roland rendu nécessaire à la suite des inondations du printemps 2018.

Ce projet à l'origine d'un montant de 56.000€ HT a été retenu au titre des amendes de police pour 7500€.

Le nouveau projet s'élève désormais à 86.666€ HT suivant le devis de la Société EUROVIA moins-disant car il faut reprendre la partie haute au pied du Mont Roland totalement raviné par les inondations.

Il convient aujourd'hui de poursuivre ce projet et de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la dotation de Solidarité des territoires (DST).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIENT** la proposition d'aménagement de la rue Mont Roland d'un montant de 86.666 HT ;

**SOLLICITE** le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de la DST 2017, tout en maintenant son attribution au titre des amendes de police ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relative à ce dossier.

**La délibération n°2019/25 est approuvée à l'unanimité.**

### **Remplacement des lampes par des LEDS**

Monsieur BERNARDIN présente le projet de remplacement des lampes anciennes par des Leds pour l'éclairage public.

L'objectif est de réaliser des économies pouvant aller jusqu'à 65% du coût actuel de l'éclairage public sans pour autant couper le courant pendant la nuit.

Au-delà, la faculté de maîtriser l'intensité lumineuse à un effet bénéfique sur la pollution lumineuse.

Le coût global de l'opération s'élève à 61.000€ TTC. C'est pourquoi, il vous est proposé de réaliser ce projet en 2 tranches.

La première s'élèvera à 23.000€ TTC et privilégiera la desserte de la RD905 où la circulation est la plus dense. Conformément au devis de l'entreprise GUINOT moins-disant,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIENT** le projet d'implantation de Leds sur la commune pour une première tranche de 19.140€ HT soit 26.000€ TTC présenté par l'entreprise GUINOT moins-disant ;

**SOLLICITE** le Grand Dole pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de concours élargi telle qu'elle apparaît dans le plan de financement soit 9570€ ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relative à ce dossier.

**La délibération n°2019/26 est approuvée à l'unanimité.**

### **Revalorisation de l'IFSE de Mme BOUGENOT Rachel**

Le maire expose la situation de Madame **BOUGENOT Rachel** recrutée en 2017 en tant qu'Adjoint Administrative Territoriale qui percevait une indemnité de 75€ compte tenu de l'absence de recul tendant à apprécier son degré de compétences.

Depuis lors, l'intéressée a fait preuve d'un grand professionnalisme et de beaucoup de disponibilité, notamment dans le remplacement de sa collègue en arrêt maladie depuis plusieurs semaines.

Le maire propose donc de porter son **IFSE** à **150€** mensuel et ce à compter du 01 juin 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire ;

**DIT** que les crédits inscrits au chapitre 11 sont suffisants pour verser cette indemnité ;

**CHARGE** le maire d'exécuter la présente décision.

**La délibération n°2019/27 est approuvée à l'unanimité.**

### Suppression de la NBI de Mme REQUET Nathalie

Monsieur le maire rappelle que l'attribution de la NBI est depuis le 1<sup>er</sup> août 2006 appréciée par rapport aux fonctions exercées et non plus à l'appartenance à un grade ou cadre d'emploi de la Fonction Publique Territoriale.

Mme **REQUET Nathalie**, Adjoint Technique Territoriale de 2<sup>ème</sup> classe exerce les fonctions de femme de ménage qui ne sont pas éligibles à la NBI.

Monsieur le Maire propose donc de régulariser cette situation en supprimant les 10 points de NBI de Mme **REQUET Nathalie** à compter du 01 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision de Monsieur le maire

**AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté tendant à régulariser la situation de Mme REQUET Nathalie  
Le maire rappelle que la présente décision peut être contesté devant la juridiction administrative dès son dépôt en sous-préfecture.

**La délibération n°2019/28 est approuvée à l'unanimité.**

### Cession d'une parcelle du domaine public communal

Le Maire expose la situation au Conseil Municipal ;

Aujourd'hui cette parcelle n'est plus utilisable par le public et ne répond plus aux besoins des services publics.

Néanmoins, elle fait partie du Domaine Public de la commune. Le Domaine Public immobilier de la commune étant imprescriptible et inaliénable, la commune doit, d'abord, faire procéder à la désaffectation de ladite parcelle. Le Conseil Municipal pourra ensuite, par une nouvelle délibération, prononcer le déclassement du Domaine Public. Cela permettra, in fine, au Conseil Municipal, de prononcer sa cession.

Le conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

**AUTORISE** la désaffectation de ladite parcelle.

**La délibération n°2019/29 est approuvée à l'unanimité.**

### Nouveaux tarifs pour le bulletin municipal

Monsieur le maire propose afin de réduire les coûts de mise en page et d'impression du bulletin municipal, d'y insérer des encarts publicitaires au tarif suivant :

- 20€ le huitième de page
- 50€ le quart de page

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire

**L'AUTORISE** à signer la convention fixant les modalités de mise en œuvre de cette décision

**La délibération n°2019/30 est approuvée à l'unanimité.**

**Questions diverses**

Aucune autre question n'a été abordé après l'exposition des points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour ayant été écoulé, le maire lève la séance à 22h00 mn.

Fait à Sampans le 07 mai 2019

La secrétaire de séance,  
**MURA Anne-Maud**



Le maire,  
**GINET Gérard**

